
**Nombre de membres
en exercice:** 11

Procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022

Présents : 8

Votants: 8

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 13 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Daniel POMIES, Jasmine PUCH-NEDELLEC, Sophie ROBERT, Jean-Luc ASTUGUES, Philippe CHARLIER, Raymond DELPIC, Jean-Pierre LAMOTHE, Frank MONTAUBAN

Représentés:

Excuses: Simone LAMARQUE, Martine SERRES, Yaël SMERZ

Absents:

Secrétaire de séance: Sophie ROBERT

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 septembre 2022
- Présentation du projet intercommunal du PLUi
- Choix et embauche de l'agent recenseur
- Choix de l'entreprise pour les travaux d'électricité
- Avis sur le PPRI pour les risques d'inondations
- Questions diverses

1- Présentation du projet intercommunal du PLUi

Mélanie LEGOULVEN, Damien HILSON et Céline SALLES sont venus présenter au conseil le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne.

Le power point présenté sera envoyé à la commune.

2- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 septembre 2022

Après lecture du document, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil du 06 septembre 2022.

3- Choix de l'entreprise pour les travaux d'électricité

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents devis reçus concernant la pose d'un boîtier d'arrêt d'urgence pour la chaudière, à savoir :

- celui de la SAS DUTREY CADEAC d'un montant de 491.18€ HT;
- celui de l'EIRL PERES YANNICK d'un montant de 320.00€ HT.

Le devis de l'EIRL PERES YANNICK est retenu à 7 votes POUR et 1 ABSTENTION.

4- Choix et embauche de l'agent recenseur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population en 2023

Le Conseil Municipal décide de recruter un agent recenseur pour la campagne de recensement de la population qui aura lieu en janvier et février 2023.

Deux personnes se sont portés candidats :

- Annick Lagrange
- Gilles Alexandre

Le Conseil Municipal décide de choisir l'agent en effectuant un tirage au sort aux dés.

Impair = Monsieur Alexandre

Pair = Madame Lagrange

Le lancé de dés est tombé sur 18, Madame Annick Lagrange est alors désignée pour être recrutée en tant qu'agent recenseur.

5- Avis sur le PPRI pour les risques d'inondations

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et précise que la commune doit donner son avis.

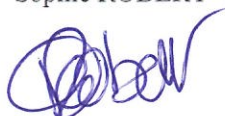
Les membres du conseil chargent Monsieur le Maire à donner une réponse à la Direction Départementale des Territoires.

6- Questions diverses

- Le Conseil Municipal discute sur la possibilité de mettre des compteurs défalqueurs pour les locaux annexes (l'atelier d'art et le local de la chasse) afin d'avoir une vue sur la consommation électrique. Monsieur DUTREY nous donne le tarif de 125€ par compteur.
- Concernant la chaudière, une demande a été faite à OKOFEN pour savoir si il était possible de la piloter à distance. Il nous a donc informé que le pilotage à distance était possible à condition d'avoir une ligne internet.
Après avoir étudié la faisabilité, une ligne internet peut être tirée jusqu'au local de la chaufferie depuis un boîtier relais du foyer. Une deuxième ligne se ferait également jusqu'à la sono.
Un devis sera demandé à Monsieur DUTREY ainsi qu'à Monsieur PERES pour les compteurs défalqueurs et les lignes internet.
- Le logement communal sera libéré le 8 décembre 2022. Une visite est prévue pour faire un état des lieux afin de savoir si des travaux sont à prévoir.
Il y a un problème de chauffage, la chaudière à granulés se met en sécurité 1 à 2 fois par an et s'arrête.
Le Conseil Municipal va demander à Monsieur DUPOUY de venir voir le problème.
- Une demande à été faite par le Lycée Agricole de Mirande pour une participation à un voyage au Cambodge pour une élève habitant la commune.
Le Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité d'octroyer une somme de 100€ pour ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

La secrétaire de séance
Sophie ROBERT



Le Maire
Daniel POMIES

